

Mémorial Crans-Montana 2026

Assemblée constitutive du 02 juillet 2026 à 17h00

Présents :

44 personnes selon liste annexée.

Excusés : Me Charles-André Bagnoud, Jacques Cordonier et Pierre Pralong.

Début de la séance à 17h00.

Accueil et ouverture de la séance

Accueil et mot de bienvenue par Bérengère Primat (BP).

Puis François Barras (FB) prend la parole et présente les membres du Comité d'initiative, rappelle le contexte et l'esprit de la démarche mémorielle, en indiquant que ce projet est dirigé vers les personnes touchées de près ou de loin par le drame du Constellation tout comme les personnes attachées à Crans-Montana, pour créer un lieu de mémoire pour ces personnes et pour les intervenants directs le soir du drame.

La genèse de l'Association est à l'initiative de Pierre Pralong, grand-père d'Emilie, décédée dans cet incendie.

Il s'agit de mettre en place un travail de mémoire tourné vers l'avenir, dans un climat de confiance, en se demandant comment rendre hommage aux familles touchées.

Il s'agit d'une initiative citoyenne, indépendante, pour respecter un lieu et le courage de ceux qui ont risqué leur vie pour en sauver d'autres.

Intervention de Marielle Clivaz, en qualité de représentante de la commune de Crans-Montana, qui parle d'une première pierre d'un projet humain pour la mémoire des victimes, sans oublier les pompiers et policiers et tous les primo-intervenants. Avancer pas à pas avec respect, sincérité, dignité. Le Conseil communal s'engage pleinement dans le soutien de ce projet, dans un esprit de collaboration étroite.

Désignation du Bureau provisoire de l'Assemblée

Raymond Lorétan (RL) assume la présidence de la séance et Nathalie Bizart (NB) le secrétariat.

Présentation du projet d'Association et des statuts

RL présente le préambule, le but et les objectifs de l'Association.

Objectif à moyen / long terme : affectation future du lieu du drame, Le Constellation, selon l'évolution des procédures en cours.

Objectif à court terme : Création d'un lieu de mémoire via la mise en place d'un Comité de pilotage du projet, présidé par Jacques Cordonier.

Méthodologie envisagée en 4 étapes :

- 1) Phase d'écoute / rencontrer les familles et recueillir les attentes,
- 2) Définition de la charte mémorielle. Principes et objectifs du lieu / cette œuvre,
- 3) Procédure de conception (concours architecture ou artistique / jury indépendant),
- 4) Définition du calendrier, temporalité en lien avec l'événement mais sans précipitation.

RL demande si, à ce stade, il y a des questions.

La Salle demande l'adresse de l'Association. Elle n'est pas encore définie mais le siège sera à Crans-Montana.

Ces premières explications ayant servi de débat d'entrée en matière, RL passe à la lecture formelle des statuts. BP apporte les modifications nécessaires au fur et à mesure des commentaires de la Salle.

A l'Article 6 (membres fondateurs, actifs, de soutien et d'honneur), une question de la Salle : est-ce-que les mineurs peuvent devenir membres ? Oui, sous réserve d'une vérification légale du droit des associations, mais cela devrait être sans problème.

La Salle indique qu'il est important que les familles touchées vivant à l'étranger soient informées et incluses dans le projet (peut-être même en visio-conférence). Les premiers contacts dans ce sens ont déjà été pris.

La Salle demande comment l'information de la création de cette Association a été diffusée. FB répond via nos fichiers et carnets d'adresses respectifs et indique qu'un communiqué de presse sera diffusé vendredi 3 juillet, que nous sommes dans une phase d'écoute des familles et de la population de Crans-Montana.

Adoption des statuts

François Besençon indique que les statuts pourront être revus lors de la première AG ordinaire de l'Association. Suite à un certain nombre de précisions et modifications des statuts, RL propose de procéder à l'adoption des statuts tels que modifiés au fur et à mesure de leur lecture.

Les statuts sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

Constitution formelle de l'Association

RL constate officiellement que l'Association Mémorial Crans-Montana 2026 est formellement constituée.

La cotisation annuelle est fixée à 100 CHF. Les familles touchées en sont exemptées tout comme les jeunes de moins de 25 ans.

Le siège de l'Association sera à Crans-Montana, celui du secrétariat reste à préciser.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le 1^{er} exercice débute le 2 juillet 2026 et se termine le 31 décembre 2027.

Les vérificateurs aux comptes seront élus lors de la 1^{ère} Assemblée des membres.

Les participants à l'Assemblée constituante sont priés de s'inscrire formellement pour devenir membre de l'Association.

Élection du Comité

Les membres du Comité d'initiative sont nommés membres du Comité. Il n'y a pas d'autres candidatures émanant de la Salle.

Dans un premier temps, ces membres du Comité forment également le Bureau et les fonctions sont réparties comme suit :

Coprésidence : François Barras, Raymond Lorétan et Bérengère Primat ;

Trésorier : François Besençon ;

Secrétaire : Nathalie Bizart ;

Tous sont bénévoles.

Hors comité, Maître Charles-André Bagnoud proposera son aide juridique, également à titre bénévole.

Mise en place des organes et groupes de travail & Prochaines étapes

Une réunion aura lieu le 13 juillet avec l'Etat du Valais et la Commune de Crans-Montana, pour la présentation des statuts de l'Association et discuter du calendrier. Jacques Cordonier, qui sera présent, va faire ses propositions sur la composition du Comité de pilotage et initier le processus selon les phases présentées plus haut.

La première AG ordinaire de l'Association aura lieu en automne et permettra d'affiner les statuts, de renforcer les organes et de présenter un état de lieux de l'avancement des travaux,

Divers

- Flore Dussey (journaliste à la RTS) demande si elle peut proposer à sa rédaction un reportage au « 12h30 » du 03 juillet. La Salle accepte avec enthousiasme sa proposition.

- NB se charge de déposer le nom MémorialCM2026 pour un futur site internet et de créer un email : info@memorialCM2026.ch

En attendant le site internet, ouvrir un compte Facebook et Instagram.

Les questions étant épuisées, RL remercie, au nom du Comité d'initiative, les personnes présentes et clôt la séance. La séance est levée à 18h20.



Raymond Loretan
Président de séance



Nathalie Bizart
Secrétaire